



Travailleurs sociaux :

Pour la CGT Educ'action, la reconnaissance
statutaire c'est maintenant !

Depuis 1991, les travailleurs sociaux revendiquent pour la reconnaissance de leurs métiers et l'évolution des métiers du niveau III (Assistants sociaux, Educateurs spécialisés et Educateurs techniques, Conseillers en économie sociale et familiale, Educateurs de jeunes enfants, etc.) au niveau licence, ce qui se traduirait par la catégorie A type dans la Fonction publique et par un statut cadre dans le secteur privé.

Le gouvernement et son Premier ministre envisagent cette reconnaissance à partir d'une négociation globale dans la Fonction publique sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR).

Ils entendent organiser la revalorisation des filières sociales au nom de l'égalité Femme-Homme. La féminisation de nos métiers s'étant accompagnée de salaires très inférieurs à ceux des corps masculins.

Ce même gouvernement voudrait nous faire admettre l'idée que désormais cette revalorisation serait entre les mains des organisations syndicales, qui doivent signer l'accord PPCR dans la Fonction publique pour que la reconnaissance soit effective ! **Cela n'est ni plus ni moins que du chantage...**

Ainsi, à l'issue de la consultation menée par les organisations de la CGT, celles-ci ont pris la décision de ne pas signer le protocole d'accord issue de la négociation portant sur les PPCR.

Il faut rappeler que la négociation s'est ouverte dans un contexte marqué par la politique d'austérité du gouvernement, caractérisée dans la Fonction publique par le gel de la valeur du point d'indice, les suppressions d'emplois, les réformes territoriale et hospitalière synonymes de coupes dans les budgets.

Tout en contestant radicalement cette politique, la CGT, assumant pleinement sa démarche revendicative liant propositions, négociations et luttes, s'est investie pleinement et activement dans les discussions sur PPCR.

Dans leur majorité, les réunions de consultation organisées par la CGT ont exprimé la volonté de ne pas signer ce protocole compte tenu de ses fortes insuffisances.

Le processus envisagé pour la filière sociale est très incertain et n'est pas celui que veulent les professionnels. Oui, il peut y avoir rapidement une reconnaissance au niveau licence pour certains métiers. Depuis septembre 2013, les dispositifs de formation des bac+3 ont été mis en crédits européens à hauteur de 180 ECTS (licence). Cette disposition a été adoptée avec la préconisation d'un tronc commun d'un maximum de 30 % du temps de formation entre les différentes formations, favorisant ainsi le développement d'une culture commune avec un socle commun de compétences. Cela devrait suffire.

Or, la refonte de la formation telle qu'elle est envisagée par le gouvernement vise bien, sous couvert d'une harmonisation et d'un décloisonnement des disciplines, à la création d'un travailleur social unique mettant à mal les spécificités des métiers, leur rôle complémentaire et les compétences et missions qu'ils recouvrent.

De plus cela n'implique pas la reconnaissance financière qui, elle, est prévue à partir de 2018, c'est-à-dire renvoyée à la bonne volonté d'un futur gouvernement qui pourra encore reporter au nom de priorités nouvelles ou de contraintes budgétaires...



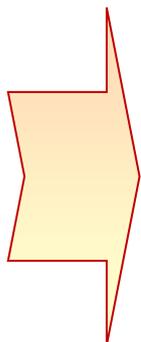
Après la décision annoncée par la CGT de ne pas signer le projet de protocole et confirmant son désintérêt pour la démocratie sociale, le Premier ministre vient d'annoncer que malgré cette impossibilité de parvenir à un accord majoritaire, le gouvernement appliquerait le protocole PPCR de manière unilatérale.

En échec politique avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, le gouvernement n'hésite donc pas à changer les règles du jeu et décide de passer en force.

Contrairement à ce qu'affirme Manuel VALLS, l'irresponsabilité et l'immobilisme ne sont pas du côté de la CGT qui a été force de propositions durant toute la longue négociation sur PPCR.

C'est bien le Premier ministre qui, en refusant d'entendre nos légitimes revendications sur le protocole et en passant outre le résultat des négociations, fait preuve de la plus grande irresponsabilité et d'une dérive autoritariste particulièrement préoccupantes et inacceptables.

Mis à la diète avec le gel de la valeur du point, confrontés aux suppressions d'emplois et la mise à mal des missions publiques, les agents de la Fonction publique sont aujourd'hui de surcroît méprisés dans leur expression démocratique.



La CGT Educ'action appelle les personnels à construire la riposte la plus unitaire possible et à se mobiliser massivement le 8 octobre prochain à l'occasion de la journée d'action interprofessionnelle et au-delà pour obtenir les avancées indispensables à la Fonction publique et à ses agents



A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Tract personnels sociaux
1/10/2015

Je souhaite: prendre contact me syndiquer

Mme, M. Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél..... Mél.....

Lieu d'exercice

Code postal..... Commune

CGT Educ'action – 263, rue de Paris – case 549 – 93515 Montreuil cedex
Tél : 01 55 82 76 55 - Mél : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : <http://www.unsen.cgt.fr/>